
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2014

Nombres de membres en exercice : 8
Nombres de membres qui ont pris part à la séance: 8
Date de la convocation : 27/06/2014

L'an deux mille quatorze, le 7 juillet à 18 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Marie-Yvette DELAYE

Monsieur le Maire ouvre la Séance

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 mai 2014.

Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Voirie 2013-2014 et amende de police:

- Monsieur le Maire présente les crédits restants sur les programmes de voirie 2013 et 2014 ainsi que la possibilité pour la commune de bénéficier d'une aide financière du conseil général au titre des amendes de police 2014.
- Monsieur Jean VERMOREL présente les devis reçus en mairie des entreprises Pontille, Thivent, Lapière, Deverchère et Guichon..
- Le conseil municipal approuve les devis ci-dessous et sollicite une subvention au titre des amendes de police 2014:
 - Accès au cimetière reprofilage : 7 319.69 € HT ; Chemin de la dame : 6 195.14 € HT, Chemin de Chambon à Vernay : 16 369.74 € HT, Parking église : 4 774.84 € HT de l'entreprise Thivent pour la voirie 2013-2014.
 - Mise en sécurité du parking derrière la mairie par réfection du mur de soutènement entreprise Lapière pour 15 692.05 + 6 210.14 € HT et de mise en sécurité du virage de la dame entreprise Thivent pour 3 372.80 € HT pour les amendes de police 2014.

Bâtiment municipaux:

- Des devis vont être demandés pour descendre les chauffe-eau des logements qui se trouvent dans le grenier, reprendre les peintures et plâtres dégradés dans les logements, changer la porte de la bibliothèque qui n'est plus étanche en cas de forte pluie,

l'installation d'un chauffe-eau électrique à la salle des fêtes pour ne pas utiliser du fioul toute l'année. Ces travaux pourront bénéficier de subvention au titre de l'enveloppe cantonale.

Point sur les travaux en cours :

- Les travaux de la desserte forestière de Troncy ont repris fin juin, la réception de chantier est prévue pour le 30 juillet 2014.
- L'implantation du silo à sel pose encore question, le second propriétaire contacté ne souhaitant pas vendre son terrain.
- Suite à la rencontre avec le bureau d'étude Réalités, le PLU va commencer.
- Une visite de l'église est prévue le 16 juillet 2014 pour lever les retenues de garantie un an après la fin des travaux.
- Une visite du service de maintenance de la société agospace a eu lieu. Un courrier sera adressé à l'entreprise pour qu'elle avertisse plus tôt de sa venue un qu'un représentant de la commune puisse être présent.
- Une enquête publique sera lancée pour déclasser la portion de voirie qui longe la cour de la mairie et qui relie la RD 39 et la VC n°7.

Divers :

- Le conseil rappelle le vote de la gratuité d'utilisation de la salle des fêtes pour les associations lors de leurs manifestations à but non lucratif.
- Une subvention de 60.00 € est accordée au club des Bruyères.
- Marie-Yvette DELAYE est désignée représentante des élus au CNAS.
- Un avis défavorable est rendu à la demande de passage du Raid Bleu sur la commune les 31/10 et 1-2/11/2014.
- Le renouvellement de la convention avec l'Arche de Noé, fourrière intercommunale pour chats est validé.
- Suite à la dissolution du comité de la Madone, la commune devra entretenir cet espace. La plantation de vivaces et un paillage des massifs sera envisagé l'an prochain pour limiter la charge supplémentaire de travail pour l'employé communal.
- Monsieur le Maire rend compte de la dernière réunion communautaire et de l'obligation de s'engager dans une démarche de mutualisation. Un recensement des moyens humains et technique de toutes les mairies du canton devra être réalisé d'ici janvier 2015 et présenté en sous-préfecture.
- Monsieur le Maire présente les CV retenue pour le remplacement du congé maternité de la secrétaire, le conseil valide ces choix.

Prochaine séance le lundi 4 août 2014 à 18h00.

Le Maire
Yves CROZET